



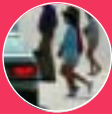
Les clés de votre **mobilité durable**



**ENTREPRISES
ET DÉPLACEMENTS
DE PERSONNES,
MESURES
ET PARTENAIRES**



La mobilité : un enjeu qui vous concerne



Nul ne l'ignore aujourd'hui, les déplacements de personnes ont fortement augmenté ces dernières années. L'engorgement des réseaux s'accroît. Bref, le danger de voir la Wallonie pénalisée à terme par les soucis de mobilité est aujourd'hui réel. Les entreprises peuvent participer à l'inflexion de cette tendance. Elles ont d'ailleurs tout à gagner dans une politique intégrée en la matière.



Les déplacements domicile-travail constituent une composante non négligeable du trafic. Par sa position privilégiée, l'entreprise peut agir de diverses manières sur ceux-ci. Elle peut contribuer, dans la mesure de ses moyens et tout en en retirant un avantage, à l'amélioration générale de la qualité des déplacements de chacun.

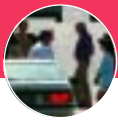
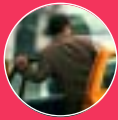
S'il ne revient pas aux entreprises de régler à elles seules la problématique des déplacements de personnes, de nombreuses expériences belges et européennes le démontrent : une gestion globale et intégrée de la mobilité permet d'optimiser leur fonctionnement et d'augmenter leur productivité. L'entreprise peut donc, à son échelle, imaginer, voire appliquer des solutions durables dont elle sera la première bénéficiaire.

La présente brochure a pour objectif de dresser un aperçu non exhaustif des mesures et moyens de transports alternatifs capables d'améliorer la mobilité des membres du personnel, clients et partenaires. En fonction de la taille de l'entreprise et des critères de mobilité qui la caractérisent, certaines mesures apparaîtront d'emblée pertinentes. Considérées individuellement ou dans le cadre d'un plan d'ensemble, toutes pourront être utilement appuyées de partenariats tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise.

Découvrez votre potentiel de développement en termes de **mobilité des personnes** !



Le Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE)



Toute initiative isolée pour rationaliser la mobilité d'une entreprise a de fortes chances d'être profitable pour l'employeur et son personnel. Il n'en reste pas moins vrai qu'une démarche globale s'avère plus performante et durable. A ce titre, le Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) est une approche complète pour optimiser les déplacements générés par une entreprise. Il permet une coordination intégrée de toutes les mesures possibles, depuis leur analyse en passant par leur mise en œuvre et jusqu'à leur suivi.

D'un point de vue théorique, le PDE peut se définir comme étant « l'étude, la mise en œuvre et le suivi, au niveau d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, de mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements liés à l'activité de cette ou de ces entreprises(s) ».

Sa réalisation s'articule autour des étapes suivantes : analyse des déplacements et de l'accessibilité actuelle de l'entreprise, élaboration d'un plan d'action, mise en œuvre, évaluation et suivi. Le PDE est un processus cyclique, devant rester dynamique. Il est davantage un ingrédient permanent de la démarche d'optimisation des fonctionnements et coûts de l'entreprise qu'une solution temporaire à ses problèmes de mobilité.

Source potentielle d'économies, la mise en place d'un PDE participe également à augmenter le bien-être des collaborateurs. Il permet de bâtir une image valorisante vers l'extérieur, donnée essentielle dans les champs du recrutement, des relations publiques et commerciales avec les clients et partenaires. Mais à y regarder de plus près, ses retombées couvrent des champs bien plus vastes.

MODUS VIVENDI

Toute politique de mobilité développée par l'entreprise gagne à envisager des partenariats, tant avec les opérateurs de réseaux de transports qu'avec les entreprises locales engagées dans une démarche similaire.

LES AVANTAGES DU PDE

POUR L'ENTREPRISE

- **Meilleure** gestion des coûts liés aux déplacements
- **Amélioration** de l'accessibilité de l'entreprise
- **Diminution** de l'absentéisme et des incapacités de travail
- **Attraction** de candidats non motorisés
- **Renforcement** de l'esprit d'équipe
- **Valorisation** de l'image de l'entreprise
- **Anticipation** des nouvelles réglementations

POUR L'EMPLOYÉ

- **Diminution** des frais de déplacement domicile-lieu de travail
- **Amélioration** du confort des déplacements (stress, fatigue, temps, etc.) et donc de la qualité de vie
- **Regain** de ponctualité
- **Renforcement** du climat social et de l'esprit d'équipe

POUR LA COLLECTIVITÉ

- **Diminution** de la congestion et des nuisances
- **Amélioration** de la sécurité routière
- **Récupération** d'espaces publics
- **Réduction** de la dépendance énergétique

INFOS

- Manuel pour les PDE (IBGE) www.ibgebim.be
(Rubriques Entreprises / Plans de Déplacements / Manuel)
- Toolbox www.mobilitymanagement.be/index.htm
- Plate-forme européenne de gestion de la mobilité www.epommweb.org/

* Source : Manuel pour les Plans de Déplacements d'Entreprise (IBGE 2003).



CHEZ VOUS → → →



Les clés de votre mobilité durable

Télétravail



- INFOS**
- ▶ European Telework Online
www.eto.org.uk/etd
 - ▶ Belgian Teleworking Association,
asbl de promotion du télé-travail
www.bta.be
 - ▶ Télé-centres et télé-bureaux
www.televillage.be • www.regus.com

Le télétravail* n'est pas un effet de mode.

Il répond à différents constats : l'accroissement des embouteillages entre domicile et lieu de travail, l'émergence de fonctions qui ne requièrent pas d'être présent à temps plein dans l'entreprise et l'acceptation d'une évaluation basée sur des critères quantifiables plutôt que sur des prestations horaires.

EN PRATIQUE ▼

on veillera à être très attentif aux moyens de maintenir un tissu social entre collègues. On prêtera une attention particulière aux éventuels problèmes qui pourraient émerger. Une partie de ceux-ci seront précisés dans un contrat de travail spécifique (assurance, coûts, etc.).

* Il existe diverses formes de télétravail. C'est le télétravail à domicile qui est abordé ici.

Itinéraire

- Il est conseillé de regrouper les heures de télétravail afin de composer des journées complètes passées hors de l'entreprise.
- Le télétravail s'accompagne d'un management par objectifs.
- Il implique la fourniture des équipements nécessaires pour travailler à la maison. Dans le secteur des services : un PC et une connexion Internet.

Péages

Les coûts du télétravail pour l'entreprise dépendent du type de travail à effectuer et du matériel nécessaire (PC, imprimante, connexion Internet...).

Destinations

Le télétravail permet une réduction des coûts de fonctionnement (par exemple sur les surfaces de bureau et de parking) et un accroissement de productivité. Il participe par ailleurs à l'amélioration de la qualité de vie du télétravailleur.



Les clés de votre mobilité durable

Fiscalité et employés

- INFOS**
- ▶ Ministère des Finances
<http://fiscus.fgov.be>

Depuis peu, tous les travailleurs sont sur un pied d'égalité en matière de déductibilité fiscale des frais de transport. En covoiturage par exemple, les passagers peuvent ainsi déduire en frais réels 0,15 € par kilomètre, avec un plafond de 100 km aller-retour entre domicile et lieu de travail. Les cyclistes, quant à eux, peuvent également combiner cette mesure à une indemnité non taxable pouvant aller jusqu'à 0,15 € par kilomètre.



SUR LA ROUTE → → →

Les clés de votre mobilité durable

Covoiturage

INFOS ▶ Centrale wallonne de Covoiturage
<http://www.taxistop.be/covoiturage/>

Chaque jour, le temps passé sur les routes belges équivaut à 600 ans !
Solution intéressante à plus d'un titre, le covoiturage constitue probablement la mesure la plus propice au renforcement de l'esprit d'équipe.

EN PRATIQUE ▼

la Centrale wallonne de Covoiturage a été mise sur pied pour aider les entreprises à organiser professionnellement le covoiturage (base de données, modalités pratiques, recherche de partenaires, séances d'information, etc.)

Itinéraire

- Etablir un bilan des itinéraires parcourus par les employés.
- Instaurer une coordination centrale interne à l'entreprise.
- Répondre aux interrogations des navetteurs potentiels.
- Privilégier le covoiturage en réseaux (zoning, localité) pour augmenter son efficacité.

Péages

Les partenaires de covoiturage entre le domicile et le lieu de travail bénéficient depuis l'exercice 2002 d'une déductibilité fiscale de 0,15 € par km, qu'ils soient conducteur ou passager.

Destination

Sur le plan humain, le covoiturage induit une diminution des pertes de temps, des retards, du stress et, globalement, du taux d'absentéisme. Il est également un catalyseur de la communication interne. Côté financier, il permet une diminution des frais de déplacements ainsi que des dépenses liées à l'aménagement ou la location de places de parking.



Les clés de votre mobilité durable

Vélo

INFOS ▶ Pro Velo asbl
02 502 73 55 | www.provelo.org
▶ GRACQ, Maison des Cyclistes
02 502 61 30 | <http://users.skynet.be/gracq>

Idéal pour les employés habitant dans un rayon de 10 km ou pour peu que votre entreprise se situe à une distance cyclable d'un nœud de transports publics, le vélo pourrait bien devenir votre troisième poumon

EN PRATIQUE ▼

on s'attellera aux questions de sécurité et de commodités périphériques. A noter : Pro Velo propose des initiations « A vélo dans la circulation ».

Itinéraire

- Valoriser les avantages du vélo (santé, facilité de parking, économie, etc.).
- S'assurer que les gares à proximité disposent de parcs à vélos sécurisés.
- Fournir des parkings vélos sur le site de l'entreprise, des vestiaires et des douches.
- Proposer des incitants (achat de vélos et d'équipements, entretien, organisation de randonnées détente, etc.).
- Prévoir une assurance contre le vol.

Péages

L'imposition des cyclistes en fonction de la distance domicile-lieu de travail est non taxable jusqu'à 0,15 € par km.
A noter : bien que peu répandues, des formules de leasing existent (prévoir un coût d'environ 25 € par mois par vélo, assurance comprise).

Destination

Promouvoir le vélo permet de participer activement à la réduction du nombre de voitures en circulation et à la diminution des problèmes de parking. C'est également un moyen d'agir sur le bien-être physique et psychique des membres du personnel.



SUR LA ROUTE → → →

Les clés de votre mobilité durable

Transports en commun

- INFOS**
- ▶ SNCB 02 526 39 02 | www.sncb.be
 - ▶ TEC Brabant Wallon www.tecbw.com
 - ▶ TEC Charleroi www.tec-charleroi.be
 - ▶ TEC Hainaut 065 38 88 11
 - ▶ TEC Liège – Verviers www.tec-liege-verviers.be
 - ▶ TEC Namur – Luxembourg <http://namur-luxembourg.tec-wl.be/>

Nombreuses sont les personnes à ignorer les possibilités des transports en commun.

En cause, l'attachement parfois forcé à la voiture et le manque d'informations. Or, toute action volontaire de l'entreprise est généralement accueillie avec succès par le personnel. Premiers pas vers le changement : la sensibilisation et l'accompagnement.

EN PRATIQUE ▼

des horaires décalés permettent souvent de bénéficier de services plus rapides et confortables (hors heures de pointe). La vente de tickets/abonnements sur le lieu de travail permet également de mettre le pied à l'étrier.

Enfin, il est préférable d'opter pour des formules avantageuses d'abonnements (annuels, combinés...) plus intéressantes pour l'entreprise et le personnel.

Itinéraire

- Tenir compte de la mobilité des employés lors de l'élaboration des horaires de travail.
- Informer les employés de façon attractive (affichage, concours, voyage de détente, visite d'un terminus, etc.).
- Envisager une navette vers les destinations les plus demandées.
- Au besoin, négocier avec les opérateurs de transports en commun en vue d'une modification des dessertes (horaires, arrêts, etc.)

Péages

La réforme de l'Impôt sur les Personnes Physiques (2001) a apporté de nouveaux avantages tant pour l'employeur que pour l'employé utilisant les transports en commun. Combiné à un coût d'utilisation nettement inférieur à celui de la voiture, ce nouveau cadre fiscal rend le prix des trains, métros, trams et bus particulièrement attractif. Le système du tiers-payant mis en place par les sociétés de transport facilite également l'achat des abonnements pour le personnel.

Destinations

Moins de voitures parmi les employés qui ont accès à ces mesures et de ce fait, moins de problèmes de parking. Les employés, plus détendus, participent à véhiculer une image plus positive.

Les clés de votre mobilité durable

Carsharing

- INFOS**
- ▶ Cambio
010/23 58 01 | www.cambio.be

Le « carsharing » est une formule de location de voiture à l'heure et au kilomètre. Déjà développé et automatisé aux abords de certaines gares, il offre l'avantage d'éviter tous les frais liés à l'achat et la mise en circulation d'un véhicule. Très avantageux pour l'entreprise (à l'étranger, 30% des adeptes sont des organismes professionnels), il convient surtout pour les automobilistes couvrant moins de 13.000 km par an.



AU TRAVAIL



Les clés de votre mobilité durable

Fiche d'accessibilité

INFOS ▶ MET – Service Fiche d'Accessibilité
081/77.31.24 | <http://mobilite.wallonie.be/> (rubrique FAM)

La fiche d'accessibilité est un document A4 synthétisant tous les moyens qui permettent de rallier une entreprise. Accompagnée d'un plan cartographique définissant les itinéraires possibles en fonction du mode de déplacement retenu, elle vise principalement le recours à d'autres moyens de transport que la voiture. La fiche d'accessibilité s'adresse avant tout aux clients et visiteurs de l'entreprise.



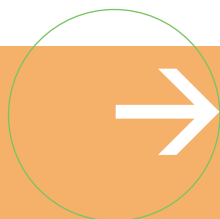
Les clés de votre mobilité durable

Le parking

INFOS ▶ Réseau des Conseillers en Mobilité
081/77.31.26 | <http://cem.mobilite.wallonie.be/>

Le parking est souvent accepté comme une donnée incontournable de toute activité économique. Or, il tend à s'étendre tant et si bien que ce sont les espaces de travail eux-mêmes qui perdent ce qui lui revient. Chaque emplacement dévolu à un véhicule correspond effectivement à la surface requise pour un bureau d'une personne. Plus encore, il représente des coûts importants. Le prix moyen d'une place de parking en Wallonie se situe de fait entre 5.000 € et 12.000 €, auxquels s'ajoutent les frais d'entretien et les taxes. D'où la nécessité d'envisager toute mesure de diminution du nombre de véhicules en circulation comme un gain important tant sur le plan financier que sur celui du bien-être. Et le parking de devenir un avantage destiné, par exemple, aux clients, aux co-voitureurs.

Les réflexions sur les parkings interfèrent régulièrement avec des considérations locales. De nombreuses communes wallonnes disposent aujourd'hui d'un conseiller en mobilité. L'entreprise peut le solliciter pour toute question qu'elle se poserait dans le cadre des compétences communales de mobilité.



Les clés de votre mobilité durable

Fiscalité et employeurs

INFOS ▶ Ministère des Finances <http://fiscus.fgov.be>

Bien qu'il s'avère judicieux de s'adresser directement à l'autorité fiscale, on soulignera ici une mesure récente destinée aux employeurs : les frais relatifs à l'organisation de transport(s) collectif(s) de membres du personnel entre domicile/gare/station et lieu de travail sont déductibles à 120%.



Le/la gestionnaire de mobilité

Indispensable tant pour la mise en place et le suivi d'un PDE que pour l'instauration d'une mesure particulière, le/la gestionnaire de mobilité intègre le rôle essentiel de porteur du projet pour la direction, les employés, voire l'extérieur. Il définit les objectifs et les moyens d'organiser et d'accompagner la mesure ou le PDE. Il/elle informe, sensibilise, communique. C'est également lui/elle qui évalue en continu la politique privilégiée et y apporte les adaptations nécessaires dans un contexte de changements permanents. Il/elle est le garant du maintien de la dynamique du projet.



La problématique de la mobilité représente pour l'entreprise un enjeu tant humain qu'économique. Une gestion active de la mobilité permet à l'entreprise d'optimiser ses coûts, d'accroître le bien-être de son personnel, de créer une image positive auprès de ses clients et du grand public tout en contribuant à améliorer la qualité de l'environnement. Une situation où tout le monde se retrouve gagnant !

Thibaud Colla
Mobility Manager chez ING Belgique



Créée à l'initiative du Ministre wallon des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie, la Cellule Mobilité

a pour rôle de mettre à la disposition des entreprises des éléments utiles à leurs réflexions ou démarches par rapport à la mobilité des personnes et des marchandises. Destinée aux entreprises, c'est au sein même de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) que s'est naturellement installée la Cellule.

La Cellule se propose d'accompagner et de soutenir les réflexions menées au sein des entreprises. Elle peut aider celles-ci dans la mise en œuvre concrète des éléments compris dans cette plaquette. En outre, la Cellule offre divers services aux entreprises :

- Diffusion d'informations au travers de différents canaux : Dynamisme Wallon (mensuel de l'UWE), site Internet de l'UWE, ainsi qu'au travers de Modalités, la newsletter de la Cellule (inscription sur simple demande via le site).
- Organisation régulière de séminaires thématiques ayant pour but de faire se rencontrer de manière informelle les acteurs concernés par un aspect précis de la mobilité tant du côté des entreprises que de celui des institutions et des prestataires de services.
- Soutien et aide concrète aux entreprises prenant des initiatives ou mettant en œuvre des actions spécifiques en matière de mobilité.

Vous désirez mettre en œuvre certains éléments de cette plaquette ou vous lancer dans la réalisation d'un P.D.E. ? Vous désirez des contacts complémentaires ?

Vous souhaitez un diagnostic rapide qui vous mettra sur la piste des actions envisageables ? La Cellule Mobilité peut vous aider !

CELLULE MOBILITÉ DE L'UWE

1-3 Chemin du Stockoy • 1300 Wavre
Tel : 010/48.94.05 • 010/48.94.08
Fax : 010/45.33.43
Mail : mobilite@uwe.be
www.uwe.be (rubrique "Cellule Mobilité")

